

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 23 / 2023

Nombre de conseillers
En exercice : 11
Présents : 8
Votants : 9

L'an deux mille vingt-trois
le 7 mars à 9 heures
le Conseil Municipal de la commune de
Molines en Queyras s'est réuni en session
ordinaire sous la Présidence de
GARCIN Valérie, Maire

Date de la convocation : le 26 février 2023

Présents : ALLAIX Romain, ARMANET Carole, BONNIN Gilbert, CHALLOT Serge, FOUQUE Christian, GARCIN Michel, GARCIN Valérie, GICQUEL Mathieu.

Absents : CLEMENCEAU Philippe, HOUSSET Raphaël, ROUX Delphine (pouvoir à GARCIN Valérie).

Secrétaire de séance : CHALLOT Serge

OBJET : convention d'objectifs et de moyens avec l'association ANIM'AGNEL

Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de renouveler la convention entre la Mairie et l'Association « Anim'Agnel », en charge de l'organisation des animations et manifestations de la commune.

Madame le Maire rappelle que la convention permet de déterminer la liste des manifestations concernées, les moyens accordés par la commune à l'association ainsi que de fixer le montant de la subvention pour l'année 2023.

M. CLEMENCEAU Philippe, Président de l'Association, est absent.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

AUTORISE le Maire à renouveler et à signer la convention d'objectifs et de moyens avec l'association ANIM'AGNEL.

ACCORDE au titre de l'exercice 2023 une subvention d'un montant de 40 000 € à l'association ANIM'AGNEL pour l'organisation des manifestations prévues à ladite convention.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits

Vote : Pour à l'unanimité

Le Maire,

GARCIN Valérie

